

**Arrêté n°408/MINAGRI/CAB du 04 novembre 2013
portant nomination des membres du Comité Technique
d'Inscription au Catalogue Officiel des Espèces et Variétés
Végétales, en abrégé CTIC**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 92-392 du 1^{er} juillet 1992 relatif à l'homologation et à la protection des variétés végétales, au contrôle et à la certification, à la production et à la commercialisation des semences et plants ;
- Vu le décret n° 2011-397 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Agriculture ;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2013-505 du 25 juillet 2013 ;
- Vu le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté interministériel n° 239 du 09 août 2012 modifiant l'arrêté interministériel n°11 du 15 février 1999 portant institution du Comité Technique d'Inscription au Catalogue Officiel des Espèces et Variétés Végétales,

ARRETE :

Article 1 : Sont nommées membres du Comité Technique d'Inscription au Catalogue Officiel des Espèces et Variétés Végétales (CTIC), les personnes dont les noms suivent :

Président : Dr KOUASSI Brédoumy Soumaïla Traoré, Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire, représentant le Ministère de l'Agriculture ;

Membres :

- Monsieur MESSOU Gustave Francis, Assistant du Directeur Général de la Recherche Scientifique, représentant le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Monsieur **Edmond Venance KODJO**, Directeur de la Cellule de facilitation des échanges avec les usagers et des relations avec les filières agricoles, représentant le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME ;
- Monsieur **KOUAME N'Dri Pascal**, Technicien à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, représentant le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
- Monsieur **DOSSO Ibrahima**, Directeur du Personnel, représentant la Chambre Nationale d'Agriculture.

Article 2 : Sont nommées membres de la Commission d'Homologation, les personnes dont les noms suivent :

Président : Pr **KATI-Coulibaly Séraphin**, Directeur Général de la recherche Scientifique et de l'Innovation technologique, représentant le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Membres :**
- Monsieur **Souleymane BAKAYOKO**, Directeur Général du Commerce Intérieur, représentant le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME ;
 - Monsieur **ANON Bertin**, Directeur des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire, représentant le Ministère de l'Agriculture ;
 - Monsieur **SILUE Gnénéyéri**, Directeur de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité, au Ministère de l'Agriculture; représentant la Protection des Végétaux ;
 - Monsieur **KOUAKOU épouse AKANVOU Aya Modeste Louise**, Chef du Programme de Recherche maïs, mil, sorgho, représentant le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) ;
 - Monsieur **KOUAKOU Saman**, Coordonnateur National des Filières Céréales, représentant l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) ;
 - Monsieur **SORO Koundiéléti**, Responsable du Laboratoire National d'Analyse des Semences et Plants, représentant le Laboratoire National d'Appui et au Développement Agricole (LANADA) ;
 - Monsieur **Amara OUATTARA**, Technicien à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
 - Monsieur **N'GUESSAN Koffi Eugène**, Membre Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ;
 - Monsieur **DOSSO Ibrahima**, Directeur du Personnel de la Chambre Nationale d'Agriculture ;

- Monsieur **TOUBOUI BI Séhi Bernardin**, Sous-Directeur chargé des signes distinctifs, à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIP) ;
- Monsieur **KOUTOU Assémien**, Vice-président de l'Association Nationale des Semenciers de Côte d'Ivoire (ANASEMCI).

Article 3 : Monsieur **ESSE Kouadio Jean Jacques**, Sous-directeur des Semences et Intrants au Ministère de l'Agriculture, est nommé Secrétaire Permanent du Comité Technique d'Inscription au Catalogue Officiel des Espèces et Variétés Végétales (CTIC).

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 04 novembre 2013

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE



Mamadou SANGAFOWA COULIBALY

AMPLIATIONS :

• Présidence de la République	1
• Primature	1
• Secrétariat Général du Gouvernement	1
• Cabinet MINAGRI	1
• Toutes Structures concernées	18
• Chrono	1